

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue à huis clos par voie de visioconférence lundi le 8 février 2021 à 20 h 00.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Carole B. Dussault, conseillère ; Denis Godmer, conseiller; Noël Lanthier, conseiller ; Francine Carignan, conseillère; Ronald Pilon conseiller; formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Richard Forget.

Est également présent : le Directeur général et secrétaire-trésorier M. Benoit Charbonneau.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 20 h 00.

**2021.02.020**

#### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 8 FÉVRIER 2021**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 8 février 2021
  2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021
  3. Adoption de la liste sélective des déboursés
  4. Demande de PIIA 2021-005
  5. Demande de PIIA 2021-006
  6. Demande de PIIA 2021-007
  7. Demande de PIIA 2021-008
  8. Avis de motion du projet de règlement relatif au contrôle des animaux 218-2021
  9. Adoption du projet de règlement relatif au contrôle des animaux 218-2021
  10. Mandat donné à la RIDM pour la patrouille nautique 2021
  11. Contrat de gré à gré pour l'achat d'un quai municipal
  12. Demande d'autorisation auprès du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour l'installation d'un quai
  13. Résolution de permis de voirie
  14. Entente pour la location d'un local-Filau
  15. Appui à la création de la Coalition Santé Laurentides par le conseil des préfets et des élus des la région des Laurentides (CPÉRL)
  16. Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect
- Période de question de la séance du 11 janvier 2021
- Période de questions
17. Levée de la séance ordinaire du conseil

**2021.02.021**

#### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.02.022

### 3. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

NOM DU FOURNISSEUR	No DE CHÈQUE	MONTANT
SPCA LAURENTIDES-LABELLE	669	7 810.92 \$
TOILETTES QUÉBEC	670	258.69 \$
LES ENTREPRISES S.LAURIN	671	804.83 \$
GEOTAB INC.	672	80.48 \$
DISTRIBUTION PRAXAIR	673	114.06 \$
PG SOLUTIONS	674	529.23 \$
ILICO PHOTOCOPIES	675	5 228.60 \$
BCH CONSULTANTS	676	137.97 \$
POSTES CANADA	677	94.17 \$
CROIX-ROUGE CANADIENNE	678	170.00 \$
ADMQ	679	1 102.85 \$
ASSOC. DIR. GÉN. MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	680	1 086.00 \$
EXCAVATION M.A. ST-GEORGES INC.	681	8 393.56 \$
ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DAMAS ET DANTH	682	2 069.55 \$
ÉQUIPE LAURENCE EXPERTS-CONSEILS	683	663.99 \$
COUP DE POUCE ALIMENTAIRE DE VAL-DES-LAC	684	4 000.00 \$
L'OMBRE-ELLE	685	200.00 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	686	150.00 \$
FED QUE. DES MUNICIPALITÉS	687	1 289.73 \$
COMBEQ	688	436.91 \$
BRANDT TRACTOR LTD.	689	5 395.81 \$
MRC DES LAURENTIDES	690	115.64 \$
DUNTON RAINVILLE	691	129.33 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	692	461.90 \$
VILLE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	693	172.46 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	694	132.00 \$
	695	461.98 \$
	696	83.93 \$
POSTES CANADA	697	1 293.70 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	698	520.72 \$
KARINE FALCO	699	896.81 \$
IMPRESSION PARAGRAPH	700	1 167.00 \$
LES ÉQUIPEMENTS CLOUTIER	701	306.33 \$
MRC DES LAURENTIDES	702	874.86 \$
CREIGHTON ROCK DRILL LIMITED	703	2 384.86 \$
STEVE THERRIEN	704	45.00 \$
ASSOC. DIR. GÉN. MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	705	287.44 \$
S. BOURASSA LTÉE	706	74.34 \$
BATTERIES EXPERT - STE-AGATHE-DES-MONTS	707	77.52 \$
CNESST	708	9.16 \$
VILLEMAIRE PNEUS ET MÉCANIQUE TREMBLANT	709	2 971.46 \$
EDILEX INC.	710	1 509.91 \$
WURTH CANADA	711	66.09 \$
THIBAUT MARINE INC.	712	12.57 \$
COMMUNICATIONS DUPLESSIS	713	275.81 \$
BMR	714	26.42 \$
BUDGET PROPANE	715	1 160.10 \$
SERVICES DE CARTES DESJARDINS	716	897.71 \$
L'APOSTROPHE PLUS	717	104.88 \$
LES FLEURONS DU QUÉBEC	718	51.74 \$

INNOV PROMOTIONS	719	332.97 \$
JUTEAU RUEL INC.	720	663.20 \$
PÉTROLE PAGÉ	721	4 736.23 \$
ANNULÉ	722	- \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	723	1 068.21 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS	724	53 580.00 \$
GROUPE ULTIMA INC.	725	48.00 \$
SNAP-ON	726	242.60 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	727	1 234.72 \$
YVON MARINIER INC.	728	3 151.05 \$

**Total**      **121 646.00 \$**

**PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BANQUE DE MONTRÉAL**

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	35 326.80 \$
Services de téléphonie	420.29 \$
Remises salariales fédérales	5 832.67 \$
DAS provincial	13 391.26 \$
RREMQ	7 366.89 \$
Harnois Énergies - Petro-T	362.02 \$
Hydro-Québec	980.39 \$
Annie Gareau	375.00 \$
Protectron	153.87 \$
BMO Groupe Financier	1 553.48 \$
Frais bancaires Interac	28.63 \$
Crédit-Bail (Silverado 2017-2021)	1 335.78 \$
Crédit-Bail (Équipement neige 2020-2025)	2 010.70 \$
Crédit-Bail (Freight 6-roues 2020-2025)	2 755.96 \$
<b>Total</b>	<b>71 893.74 \$</b>

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2021.01.004 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

**2021.02.023**

**4. DEMANDE DE PIIA 2021-005**

Demande de permis no. 2021-015 faite par Monsieur Mark Dover

Monsieur Mark Dover  
330, chemin du Lac-Dufresne  
Lantier, J0T 1V0  
Matricule : 4819-40-9929-0-000-0000  
Lot: 6 028463 du cadastre du Québec  
Zone: 4V

**Évaluation**

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	S.O.
	Apport des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
	Matérialité et caractéristiques architecturales	10 sur 10
	Aménagement des terrains	S.O.
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Éclairage	S.O.

Grand-total pour Bâtiment principal      10 sur 10

Pourcentage acceptable 60%  
Pourcentage de conformité du projet 100,0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** que la présente demande de PIIA 2021-005 soit et est acceptée selon la résolution 2021.02.06 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.02.024

## 5. DEMANDE DE PIIA 2021-006

Demande de permis no. 2021-017 faite par Madame Nathalie Boudreau et Monsieur Daniel Chartier

Nathalie Boudreau  
Monsieur Daniel Chartier  
274, chemin du Lac-de-la-Montagne-Noire  
Lantier, J0T 1V0  
Matricule : 4416-54-2650-0-000-0000  
Lot: 6 030 039 du cadastre du Québec  
Zone: 2V

### Évaluation

6.2	Secteurs à proximité d'un lac	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	4 sur 4
	Volumétrie et forme du bâtiment	4 sur 4
	Aménagement des terrains	2 sur 2
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac	10 sur 10
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100,0%

### Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	2 sur 4
	Apport des constructions	2 sur 2
	Volumétrie et forme du bâtiment	4 sur 4
	Matérialité et caractéristiques architecturales	22 sur 22
	Aménagement des terrains	10 sur 10
	Aires de stationnement et allées de circulation	4 sur 4
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	44 sur 46
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	95,7%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** que la présente demande de PIIA 2021-006 soit et est acceptée avec recommandation selon la résolution 2021.02.07 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.02.025

## 6. DEMANDE DE PIIA 2021-007

Demande de permis no. 2021-018 faite par Monsieur Vincent Lamarche

Monsieur Vincent Lamarche  
115, chemin du Coteau  
Lantier, J0T 1V0  
Matricule 4813-76-7895-0-000-0000  
Lot: 6 028 371 du cadastre du Québec  
Zone: 7V

#### Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	S.O.
	Apport des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	S.O.
	Matérialité et caractéristiques architecturales	8 sur 8
	Aménagement des terrains	S.O.
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Éclairage	S.O.
	Grand-total pour Bâtiment principal	8 sur 8
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100,0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Francine Carignan

**ET RÉSOLU** que la présente demande de PIIA 2021-007 soit et est acceptée selon la résolution 2021.02.08 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.02.026

#### 7. DEMANDE DE PIIA 2021-008

Demande de permis no. 2021-019 faite par Monsieur Sylvain Turpin

Monsieur Sylvain Turpin  
101, chemin des Chênes  
Lantier, J0T 1V0  
Matricule 4416-54-3507-0-000-0000  
Lot: 6 030 006 du cadastre du Québec  
Zone: 2V

#### Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment complémentaire	
	Grand-total pour Bâtiment complémentaire	8 sur 8
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	100,0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Carole B. Dussault

**ET RÉSOLU** que la présente demande de PIIA 2021-008 soit et est acceptée selon la résolution 2021.02.09 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

- 2021.02.027**      **8. AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU CONTRÔLE DES ANIMAUX 218-2021**
- Le conseiller Noël Lanthier, donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le règlement 218-2021 abrogeant le règlement 208-2019 relatif au contrôle des chiens.
- Un projet de règlement est déposé et présenté séance tenante par le conseiller Noël Lanthier.
- 2021.02.028**      **9. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU CONTRÔLE DES ANIMAUX 218-2021**
- IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan
- ET RÉSOLU** d'adopter le projet de règlement 218-2021 abrogeant le règlement 208-2019 relatif au contrôle des chiens.
- ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.
- 2021.02.029**      **10. MANDAT DONNÉ À LA RIDM POUR LA PATROUILLE NAUTIQUE 2021**
- IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux
- ET RÉSOLU** de mandater la RIDM (Régie Incendie des Monts) comme patrouille nautique aux lacs Ludger et Cardin pour l'été 2021 et que le conseil autorise le Maire suppléant, Noël Lanthier et le Directeur général, Benoit Charbonneau à signer pour et au nom de la municipalité une entente avec la RIDM.
- ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.
- 2021.02.030**      **11. CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR L'ACHAT D'UN QUAI MUNICIPAL**
- IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon
- ET RÉSOLU** d'accepter l'offre de Quai Lafantaisie pour la fabrication, la livraison et l'installation et d'un quai en aluminium avec planché de plastique recyclé au débarcadère municipal selon l'offre du 2 février 2021, au montant de 10 120\$ plus les taxes
- ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.
- 2021.02.031**      **12. DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES POUR L'INSTALLATION D'UN QUAI**
- IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault
- ET RÉSOLU** d'autoriser Olivier Lisso, Responsable de l'Urbanisme et de l'Environnement de faire une demande au Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles pour l'installation d'un quai au débarcadère municipal et que le conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les frais applicables.
- ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.
- 2021.02.032**      **13. RÉSOLUTION DE PERMIS DE VOIRIE**
- ATTENDU QUE** la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports;
- ATTENDU QUE** la municipalité doit obtenir un permis de voirie du Ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;
- ATTENDU QUE** la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;
- ATTENDU QUE** la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le Ministère des Transports pour;
- ATTENDU QUE** la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** que la municipalité de Lantier demande au Ministère des Transports pour e lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2021 et qu'elle autorise le Directeur général et secrétaire-trésorier Benoit Charbonneau à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.02.033

#### **14. ENTENTE POUR LA LOCATION D'UN LOCAL-FILAU**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lantier veut faciliter l'accès aux équipements de transmission avec les équipements connexes requis afin de permettre la connexion d'abonnés situés dans le secteur de la municipalité au service d'Internet avec Filau (Fibres Laurentides);

IL EST PROPOSÉ la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU**

**QUE** la Municipalité loue un emplacement existant au 118, croissant des Trois-Lacs;

**QUE** le conseil autorise le Maire, Richard Forget et le Directeur général Benoit Charbonneau à signer pour et au nom de la municipalité une entente de location avec Filau.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.02.034

#### **15. APPUI À LA CRÉATION DE LA COALITION SANTÉ LAURENTIDES PAR LE CONSEIL DES PRÉFETS ET DES ÉLUS DES LA RÉGION DES LAURENTIDES (CPÉRL)**

**CONSIDÉRANT QUE** la population des Laurentides a doublé en 14 ans s'élevant à plus de 630 850 personnes en 2020 et qu'une croissance d'au moins 6,3 % de la population est attendue d'ici 2026, et cela, sans compter les villégiateurs aussi en croissance importante dans la dernière année;

**CONSIDÉRANT** les résultats de l'importante étude de la firme Dameco confirmant l'inadéquation entre les besoins de services de la population de la région des Laurentides et les services offerts, particulièrement en regard des services de santé et des services sociaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la région des Laurentides représente 7,4 % de la population québécoise, mais que le part du budget du ministère de la Santé et des Services sociaux destiné à la région s'élève seulement à 4,9 %. Cet écart de plusieurs millions de dollars est révélateur du déséquilibre et de l'iniquité interrégionale;

**CONSIDÉRANT QUE** faute d'infrastructures cliniques et hospitalières adéquates, des milliers de patients des Laurentides doivent actuellement se rendre, de façon régulière, dans les hôpitaux de Laval et de Montréal pour recevoir des services, contribuant ainsi à la congestion du réseau routier métropolitain;

**CONSIDÉRANT QUE** les rénovations hospitalières des dernières années n'ont pas permis de répondre à l'augmentation du volume d'activités médicales requis;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport de la Vérificatrice générale du Québec en 2018 portant sur l'Hôpital régional de Saint-Jérôme (HRSJ), vaisseau-amiral de l'organisation hospitalière de la région, fait mention de l'état de désuétude de l'infrastructure et que la situation perdure depuis, parfois même de manière encore plus négative;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs acteurs du milieu hospitalier et du milieu politique se questionnent quant à la progression des projets des réaménagements nécessaires et se surprennent qu'après plus de deux ans suivant la première annonce de modernisation de l'HRSJ en août 2018, peu d'avancement soit survenu;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs partenaires régionaux ont constaté un changement majeur dans l'échéancier du CISSS qui fait reculer la réalisation du projet de l'HRSJ à 2029-2030, si aucun retard ne survient;

**CONSIDÉRANT QUE** seuls trois hôpitaux de la région (Mont-Laurier, Saint-Eustache et Saint-Jérôme) seront modernisés dans la deuxième moitié de la décennie 2020 et qu'il n'y a aucune perspective pour les trois autres centres hospitaliers de la région (Sainte-Agathe-des-Monts, Lachute et Rivière-Rouge);

**CONSIDÉRANT QUE** le Premier ministre du Québec, dans différentes déclarations, dont une remontant à juillet 2020, soutient que la population des Laurentides doit pouvoir compter sur une couverture adéquate de soins de santé et une consolidation de l'HRSJ;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre de la Santé et des Services sociaux, Monsieur Christian Dubé, a déclaré suite à un reportage de Radio-Canada du 23 novembre 2020 qu'il s'engageait à revoir l'accélération des travaux de modernisation de l'HRSJ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est vital d'établir une vision cohérente du système de santé laurentien pour moderniser son réseau et qu'il faut mettre fin dès maintenant à la culture du saupoudrage qu'opère le CISSS des Laurentides;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPÉRL) a adopté à l'unanimité lors de sa rencontre du 27 novembre 2020, une résolution (numéro CPÉRL-06-03) le plan de mise sur pied d'une Coalition Santé Laurentides, dont l'objectif est de mettre en lumière le besoin accru de moderniser dès maintenant les infrastructures hospitalières devenues vétustes de la région et de rehausser le financement permettant un accroissement de la qualité et de la sécurité des soins auxquels ont droit la population des Laurentides;

**CONSIDÉRANT QUE** la Coalition Santé Laurentides sera formée de différents partenaires élus, médicaux et hospitaliers, d'affaires et d'organismes communautaires qui appuieront la demande de consolidation et de modernisation des centres hospitaliers des Laurentides et de l'HRSJ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Godmer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'ADHÉRER** officiellement à la Coalition Santé Laurentides;

**D'APPUYER** la Coalition Santé Laurentides et ses revendications en ajoutant la voix des élus de la Municipalité de Lantier à celle du Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPÉRL) et des partenaires laurentiens afin d'exiger le rattrapage et l'accélération des travaux de modernisation des six centres hospitaliers des Laurentides et le respect du calendrier d'agrandissement et de modernisation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme;

ET

**DE SOUTENIR** par résolution la Coalition Santé Laurentides lors du conseil municipal du 8 février 2021 et de se joindre à cette mobilisation régionale

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2021.02.035

## **16. ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT**

**ATTENDU QUE** la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

**ATTENDU QUE** ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

**ATTENDU QUE** l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

**ATTENDU QUE** le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

**ATTENDU QU'**une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;



**ATTENDU QUE** l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux, mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élu·es et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas. Comme élu·es municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élu·es et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

Il est proposé par la conseillère Francine Carignan

appuyé par le conseiller Noël Lanthier

**QUE** le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

**QUE** le conseil municipal s'engage à accompagner les élu·es et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

**QU'**une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **PÉRIODE DE QUESTION DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2021**

Aucune question

#### **PERIODE DE QUESTIONS**

La présente séance est enregistrée et sera diffusée sur le site Internet dès que possible. Suite à la diffusion de la présente séance, le public sera invité à transmettre leurs questions par courriel ou par téléphone et la Municipalité s'engage à répondre aux questions à la prochaine séance ordinaire.

Par courriel : [direction@municipalite.lanthier.qc.ca](mailto:direction@municipalite.lanthier.qc.ca)

Par téléphone : 819 326-2674 poste 3401

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 20 h 13

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

\_\_\_\_\_  
Benoit Charbonneau  
Directeur général et secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Richard Forget  
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.